



Bonjour,

La municipalité de Ste-Marcelline a mis en place une politique environnementale novatrice. C'est pour en prendre connaissance que des représentants du comité d'environnement du 7^e Lac sont allés rencontrer les autorités municipales de Ste-Marcelline en octobre dernier.

Points saillants de la politique de Ste-Marcelline :

1. Biologiste à temps plein

- Depuis 2011, les demandes de permis doivent être approuvées par un biologiste.
- Les frais encourus par la municipalité sont couverts par une taxe verte de 20\$, chargée sur le compte de taxes municipales.
- Les travaux ne peuvent débuter que lorsque le permis est approuvé par le biologiste.
- En cours de travaux, le biologiste peut aller sur les lieux des travaux pour s'assurer que ses recommandations sont bien respectées. Par exemple la mise en place d'une barrière à sédiment de façon appropriée et au bon moment. Le biologiste a plein pouvoir de suspendre les travaux jusqu'à ce que ses recommandations soient mises en place.
- Une fois terminés, le biologiste retourne sur les lieux pour vérifier la conformité des travaux.

2. Tests d'eaux

- La municipalité est responsable des tests d'eaux sur tous ses lacs depuis 2006.

3. Castors

- Un trappeur est engagé à l'année par la municipalité. Il est responsable de s'assurer qu'il n'y ait pas d'activité de castors sur les lacs. En étant employé de la municipalité, cela permet au trappeur de trapper toute l'année pour régler le problème dès qu'il est identifié. Au 7^e Lac, nous ne pouvons engager un trappeur

que durant la saison de la trappe, c'est-à-dire d'octobre jusqu'au printemps. C'est durant l'été que les castors font les plus gros dommages.

4. Sensibilisation des citoyens

- Une fois par année, la municipalité sensibilise les résidents aux impacts environnementaux que peuvent causer leurs activités. Cette sensibilisation se fait au moyen de rencontres individuelles, via le porte à porte. Établir un contact humain semble être un moyen efficace de sensibilisation.

Plusieurs aspects de la politique environnementale de Ste-Marcelline ont suscité un grand intérêt au sein du comité. C'est pourquoi dans les prochains mois, nous poursuivrons notre analyse et reviendrons certainement avec des propositions de plan d'action.

Les membres du comité d'environnement de l'Association des résidents du 7^e Lac profitent de l'occasion pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2012. Nous souhaitons également que les démarches et activités pour protéger notre lac soient couronnées de succès.

Vincent Drouin
Président du comité d'environnement de
l'Association des résidents du 7^e Lac
pour le comité d'environnement